



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 41962

Texte de la question

M. Jacques Boyon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les graves difficultés que connaissent les professionnels situés en amont de la filière bovine à la suite de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme. Il constate avec satisfaction la rapidité et l'efficacité des mesures prises en France dès le début de la crise. Il lui rappelle néanmoins que le rétablissement de la confiance des consommateurs pour les produits issus de la viande bovine doit constituer un objectif prioritaire du dispositif d'urgence mis en place par le Gouvernement. Dans ce cadre, de nombreux professionnels de la boucherie ont exprimé le souhait de voir qualifier l'origine des viandes par la mention de l'alimentation d'élevage utilisée. Il lui demande donc, si dans un souci de transparence et d'information du consommateur, il entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont déterminés à renforcer toutes les mesures destinées à informer les consommateurs sur l'origine des viandes qui leur sont proposées. Les efforts déjà entrepris pour valoriser les produits bovins par la « traçabilité » au long de toute la filière seront poursuivis et intensifiés, sous la forme de signes officiels de qualité : appellations d'origine contrôlées, labels, certification de conformité des produits. L'objectif à atteindre est une véritable segmentation du marché au niveau de la production, comme cela a déjà été réalisé pour d'autres productions agricoles. D'autre part, le conseil des ministres de l'agriculture européenne a invité la Commission à lui présenter des propositions en vue de l'établissement d'un système d'étiquetage de la viande et des produits à base de viande. Un texte préparé conformément à ce mandat vient d'être adopté par la Commission et sera prochainement discuté par les États membres. Il en résultera une normalisation des dispositifs nationaux d'identification et d'étiquetage qui permettra d'uniformiser ces démarches dans toute l'Union européenne. Il est clair que, pour être tout à fait transparente et efficace, la traçabilité doit offrir au consommateur tous les éléments dont il est susceptible de s'inquiéter. La crise que connaît le secteur de la viande aujourd'hui a fait naître de sérieuses interrogations sur les modes d'alimentation et d'élevage de nos animaux. Ces inquiétudes doivent être apaisées et les consommateurs rassurés sur la qualité de notre production. La traçabilité devra donc intégrer tous les éléments de nature à atteindre cet objectif ambitieux, mais nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41962

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4210

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6143